

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question qui, je pense, est d'intérêt pour l'ensemble des Canadiens. J'ai moi-même eu l'occasion de discuter de cette question avec certains de mes collègues, et en particulier avec le secrétaire américain à l'Énergie, M. Duncan, il y a quelques semaines. En outre, mes fonctionnaires ont été en communication avec les hautes autorités de l'Agence internationale de l'énergie. Les conclusions de l'Agence c'est qu'il n'y a pas lieu de craindre que les nations occidentales soient à court de pétrole à la suite du conflit actuel entre l'Iraq et l'Iran. Ceci résulte en particulier du fait que les réserves accumulées par les divers pays sont très considérables et, en outre, du fait qu'il y a maintenant une bien meilleure coordination que dans le passé entre les nations membres de l'Agence internationale de l'énergie.

En conséquence, il n'y a pas lieu de craindre la nécessité de mettre en œuvre dans un avenir prochain les mesures d'allocations entre les divers pays membres de l'Agence internationale de l'énergie. Ce qui préoccupe actuellement les membres de l'Agence c'est d'empêcher qu'il y ait une flambée des prix sur le marché libre par des achats précipités, qui seraient faits par un certain nombre de nations membres de l'Agence. La coordination a eu lieu à ce sujet, et je pense que l'on doit se réjouir du fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation appréciable du prix sur le marché libre durant les dernières semaines. En conséquence, les inquiétudes manifestées par l'honorable député ne semblent pas fondées, particulièrement en ce qui concerne l'Est du Canada.

[Traduction]

M. Andre: Madame le Président, j'espère que l'optimisme du ministre ne se fonde pas uniquement sur des vœux pieux, et je me demande comment on peut ne pas s'inquiéter de notre avenir quand ces deux grands producteurs de pétrole interrompent leur production.

Étant donné que la guerre irano-irakienne constitue un autre exemple de l'imprudence, sinon de la folie qu'il y a à négliger d'appliquer avec vigueur une politique d'autonomie énergétique, si le ministre se refuse à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour que le pays se suffise en pétrole, a-t-il au moins pris une décision, quelle que soit, ou des mesures en vue d'accumuler des réserves stratégiques dans l'est du Canada, afin qu'à la prochaine crise, si elle se produisait au milieu de l'hiver, les Canadiens des provinces de l'Atlantique n'aient pas à faire face à une fermeture générale des usines, des écoles et autres immeubles publics?

[Français]

M. Lalonde: Madame le Président, les seules circonstances durant lesquelles le Canada a eu à faire face à un danger semblable c'était au cours des mois de novembre et décembre, l'an dernier, alors que le gouvernement de mon honorable ami était au pouvoir. Depuis cette époque, les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie et le Canada ont augmenté considérablement leurs réserves. En outre, mon collègue devrait savoir que l'Arabie saoudite et certains autres pays ont accepté d'augmenter leur production pour compenser au moins

en bonne partie la disparition de l'approvisionnement en provenance de l'Iraq et de l'Iran. Alors ces facteurs sont tels qu'il n'y a, encore une fois, pas lieu de craindre qu'au cours des prochains mois il y ait pénurie de pétrole au Canada.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES SOUS-MARINES

LA DÉCLARATION DU LEADER ADJOINT DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Jeudi dernier, le leader adjoint du gouvernement au Sénat, éminent avocat d'Ontario, a appuyé Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse dans leurs revendications des gisements sous-marins de pétrole et de gaz. Vendredi, le premier ministre a laissé entendre qu'il serait peut-être prêt à faire des concessions aux provinces à propos des ressources. C'est un domaine où la juridiction des provinces est déjà clairement établie aux termes des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le leader suppléant du gouvernement au Sénat parlait-il au nom du gouvernement en appuyant Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse dans leurs revendications?

Cela m'amène à la deuxième partie de ma question. Le premier ministre avait-il l'intention, en laissant entendre qu'il était prêt à faire des concessions, de reconnaître aux provinces côtières des droits sur le pétrole et le gaz sous-marins?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire les propos que le député prête au sénateur, mais je suis tout prêt à revenir sur cette question. Si, comme le prétend le député, il est juste de dire que les droits de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sont incontestables, j'ai du mal à comprendre pourquoi ces provinces n'ont pas accepté de renvoyer l'affaire devant la Cour Suprême, comme nous l'avons proposé à maintes reprises ces dernières années. Si leurs revendications sont indiscutables, pourquoi ne les font-elles pas valoir en soumettant la question au tribunal? J'attends toujours qu'on réponde à cette question.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LA PRÉTENDUE ANNONCE DU GOUVERNEUR DU MASSACHUSETTS CONCERNANT LES EXPORTATIONS CANADIENNES AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre concernant une déclaration importante faite aujourd'hui à Boston par le gouverneur de Massachusetts, Edward King. Ce dernier a fait allusion à une nouvelle entente entre le Canada et les États-Unis concernant un contrat de dix ans et de plusieurs millions de dollars en vertu duquel notre gaz naturel sera livré au nord-est des États-Unis. Je suppose que cette nouvelle doit être confirmée par des représentants des deux pays mais, si c'est vrai, pourquoi avons-nous accordé la priorité au nord-est des États-Unis plutôt qu'aux provinces Maritimes pour ce qui est des livraisons de gaz naturel . . .